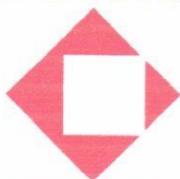


FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Haute-Loire

Dossier de présentation

FONDATION



DU
PATRIMOINE

Préservons Aujourd'hui l'Avenir

La première fondation française se consacrant à la sauvegarde du patrimoine de proximité

La création de la Fondation du patrimoine naît du constat que les pouvoirs publics nationaux et locaux ne peuvent subvenir seuls à la conservation de l'immense patrimoine dont est dotée la France. C'est l'expression d'une idée selon laquelle particuliers et entreprises ont un rôle majeur à jouer dans la sauvegarde du patrimoine, aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales. Le **2 juillet 1996**, la France décide de créer par voie législative la Fondation du patrimoine, seule fondation française se consacrant à la

sauvegarde du patrimoine de proximité. Sa raison d'être est la **préservation** et la **mise en valeur** des très nombreux trésors méconnus et menacés de notre territoire, **publics** ou **privés**, édifiés au cours des siècles par les artisans de nos villes et de nos villages (églises, fermes, moulins, maisons fortes, manoirs, patrimoine industriel et artisanal)

La Fondation est un **organisme privé**, **reconnu d'utilité publique** par décret du **18 avril 1997**.



La sauvegarde des patrimoines et la contribution au développement économique local



- **En collaborant à l'identification** des édifices et sites menacés de disparition, et à l'appréciation de leur intérêt architectural, historique, environnemental ou symbolique ;
- **En suscitant des partenariats** avec les associations, les particuliers, les pouvoirs publics nationaux et locaux et les entreprises;
- **En participant, le cas échéant financièrement** à la réalisation de programmes concertés de restauration;
- **En encourageant** la transmission des métiers et savoir-faire et la création d'emplois.

Trois grands leviers

	LE LABEL	LA SOUSCRIPTION	MECENAT D'ENTREPRISE
Qui ?	Propriétaires privés	Collectivités territoriales et associations	Entreprises
Formalités et/ou Démarches ?	Edifice visible depuis la voie publique, ni inscrit, ni classé Monument Historique.	Collecter des dons en ouvrant une souscription. La Fondation collecte et reverse les dons aux maîtres d'ouvrage.	S'associer à des actions de mécénat conçues en fonction de leurs spécificités propres.
Bénéfices ?	Déductions fiscales ou subventions sur les travaux de restauration extérieurs	Réductions d'impôts (+) Dans certains cas, la Fondation peut accorder une subvention au projet, en complément des sommes collectées.	Déductions fiscales (+) - Conforter leur image - Renforcer leur ancrage local

Un mode d'organisation décentralisé

Forte d'une équipe d'environ 620 personnes, comprenant environ 70 salariés, la Fondation du Patrimoine, dont le siège national est à Paris, est représentée à l'échelon de chaque **région** et de chaque **département** par des **délégués bénévoles**.

La Fondation du patrimoine travaille en étroite **collaboration** avec les collectivités territoriales et les services de l'Etat en particulier l'Architecte des Bâtiments de France.

Une combinaison de fonds publics et privés

FONDS PRIVÉS

70 %

RESSOURCES PUBLIQUES

30%

Les ressources financières de la Fondation proviennent de **fonds privés** (cotisations, mécénat, produit des souscriptions publiques, legs...) et de **ressources publiques** (part des successions en déshérence reversée par l'Etat et subventions de collectivités territoriales).

LA DÉLÉGATION AUVERGNE

Une délégation née en 2000.

Une équipe de 44 bénévoles présents sur les 4 départements et de 2 salariées attachées au bureau régional à Clermont.

SES RESULTATS ENTRE 2000 ET 2018 :

- > 1 619 projets aidés
- > Plus de 126 millions d'euros de travaux soutenus, ce qui correspond à 3 818 emplois créés ou maintenus*
- > 6 millions de mécénat collecté ;
- > 5,5 millions de subventions attribuées.

ZOOM SUR LA DELEGATION HAUTE-LOIRE

UNE EQUIPE DE 6 BENEVOLES :

- Hélène BONNET : déléguée départementale
- Jean-Claude BLISSON : délégué du pays de la Chaise-Dieu
- Anne HAZEBAERT : déléguée du pays de Brioude
- Bernard GALLAND : délégué technique
- Gabriel FERRAND : délégué du pays de Craponne
- Jean-Paul RENARD : délégué du pays de Blesle

SES RESULTATS ENTRE 2001 ET 2018 :

- > 273 projets soutenus
- > Plus de 22 millions d'euros de travaux réalisés, ce qui correspond à 666 emplois créés ou maintenus*
- > 1,3 million d'euros de mécénat collecté ;
- > 1,7 million d'euros de subventions attribuées.

* d'après l'INSEE, 1 emploi créé ou maintenu pour 33 000 euros de travaux réalisés

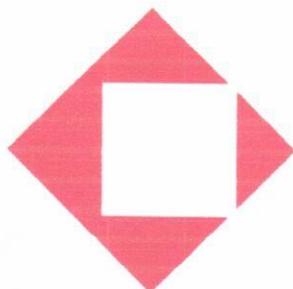
SES PAR-

TENAIRES :



CONTACT

FONDATION



DU
PATRIMOINE

DÉLÉGATION HAUTE-LOIRE

HÉLÈNE BONNET

Déleguée Départementale

Tél. : 06 82 23 01 25

Mél. : helene.bonnet4@wanadoo.fr